

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2026**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 08/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 21/04/2026					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	
<b>LB/TD</b> <b>N° 2026/21</b>	<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE</b>				

**Étaient présents :** Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLE-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUJILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

**Excusés :**

- Sébastien BAUDOIN, Pouvoir à Marie-France CAUSSIN
- Abdoul THIAM, Pouvoir à Julien RICHER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jérémy MAIRE

Vu l'article 7 des statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie qui prévoit que son Assemblée générale est composée d'un représentant par collectivité membre, désigné en son sein par l'assemblée délibérante. Il est également précisé que tout représentant du second ou du troisième collège, empêché d'assister à une réunion, peut se faire remplacer par son suppléant désigné par cette même assemblée délibérante.

Considérant que, suite aux élections du 15 mars 2026 et au renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaires et d'un représentant suppléant au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie,

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

Représentant titulaire :

M. Ozan ERGIN

Représentant suppléant :

M. Cyrille ANDRIEU-LACU

Le Conseil municipal procède à l'élection à mains levées.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité / à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Désigne M. Ozan ERGIN comme représentant titulaire de la commune à l'assemblée générale d'Eure-et-Loir Ingénierie, et M. Cyrille ANDRIEU-LACU comme représentant suppléant.

La présente délibération sera transmise au Président d'Eure-et-Loir Ingénierie.

Fait et délibéré à Épernon,  
le 14 avril 2026



Secrétaire de séance  
Jérémy MAIRE



Le Maire,  
Loïc BOUR

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*